Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

SSHRC CRSH

L'OCCASION DE FINANCEMENT DES SUBVENTIONS SAVOIR

Ping Huang, Arlette Manzi

22 août, 2024

Canada

Survol de la présentation

- **Mises-à-jour**
- **Processus d'admissibilité**
- **Structure des comités et sélection**
- **Processus d'évaluation**
- **Initiatives conjointes**
- **Préparation de la demande**
- **Soutiens de demandes en français**
- **Questions et réponses**

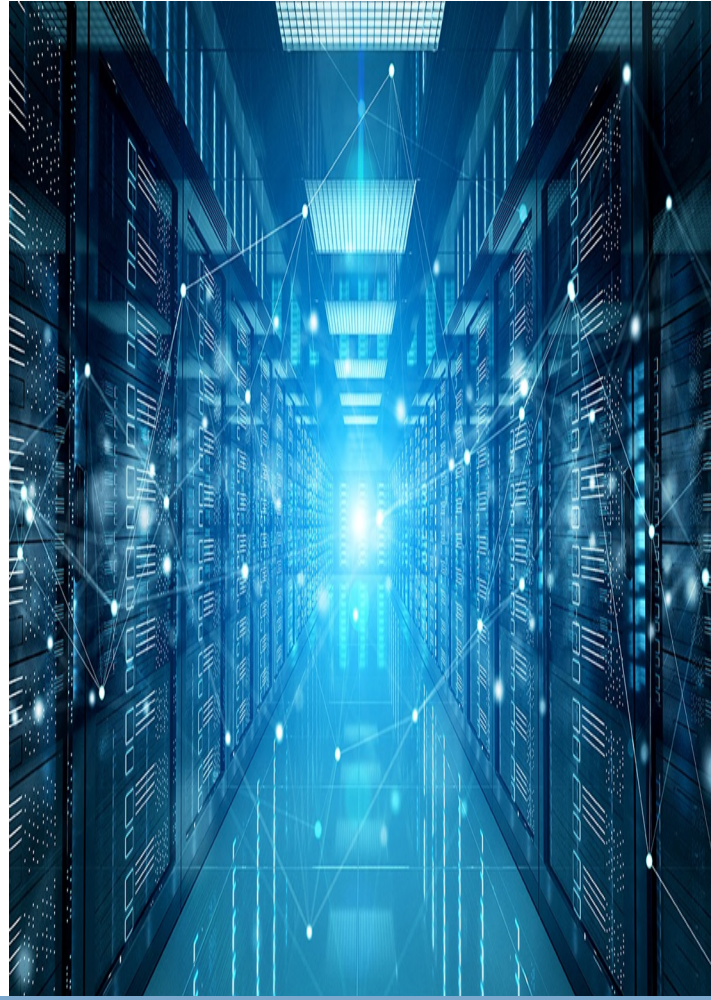

MISES-À-JOUR

Échéancier subventions Savoir

- Le 1 octobre, 2024, à 20h (HE) *(vérifier les dates limites internes)*

Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP)

Mise à jour du comité interdisciplinaire d'évaluation par les pairs

Le Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas

Subventions Savoir – Objectifs et caractéristiques

Les subventions Savoir appuient l'excellence de la recherche en sciences humaines et sciences sociales.

CANDIDAT(E)	chercheur(e) principal(e); co-chercheur (e) et/ou collaborateur(trice)s
DURÉE	2 - 5 ans
VALEUR	$7,000 - $100,000 (Volet A) $100,001 - $400,000 (Volet B)
FINANCEMENT	Aucune enveloppe budgétaire séparée pour les nouveaux chercheurs et nouvelles chercheures

STATISTIQUES DES CONCOURS DES SUBVENTIONS SAVOIR (2019-2022)

	Oct. 2019	Oct. 2020	Oct. 2021	Oct. 2022
No. de comités	22	25	26	26
No. de demandes admissibles	(A) 602 (B) 823 T: 1,425	(A) 496 (B) 717 T: 1,213	(A) 427 (B) 657 T: 1,084	(A) 413 (B) 732 T: 1,145
Taux de succès global	(A) 45,50 p. 100 (B) 37,20 p. 100	(A) 56,65 p. 100 (B) 49,65 p. 100	(A) 56,44 p. 100 (B) 48,55 p. 100	(A) 50,60 p. 100 (B) 41,12 p. 100
Total du montant demandé	$ (A) 50,788,162 (B) 212,906,940	$ (A) 41,705,518 (B) 83,039,458	$ (A) 36, 349,321 (B) 174,565,729	$ (A) 35,855,352 (B) 197,280,970
Moyenne du montant demandé par demande	$ (A) 84,365 (B) 258,696	$ (A) 84,083 (B) 255,285	$ (A) 85,127 (B) 265,701	$ (A) 86,817 (B) 269,510
Montant total octroyé	$ (A) 22,703,076 (B) 68,980,028	$ (A) 23,184,285 (B) 80,816,747	$ (A) 19, 452,722 (B) 77, 223,393	$ (A) 17,243,859 (B) 72,226,162
Moyenne des montants octroyés par demande	$ (A) 82,857 (B) 225, 424	$ (A) 82,506 (B) 227,013	$ (A) 80,717 (B) 242,080	$ (A) 82,507 (B) 239,954

Demandes multiples (1)

En règle générale, un(e) chercheur(e) ne peut pas soumettre, à titre de candidat(e), une demande de subvention Savoir et une demande de subvention de développement Savoir au cours d'une même année civile.

Une exception a été adoptée par le CRSH en 2017 permettant aux chercheur(e)s dont le projet **n'a pas été subventionné** à l'issue du concours de **subvention de développement Savoir de février 2024** de présenter une demande de **subvention Savoir en octobre 2024**.
Aussi, les chercheurs qui ont présenté une demande de **subvention Savoir en octobre 2024** pourront présenter une demande de **subvention de développement Savoir en février 2025** *à condition que les objectifs de leur recherche se distinguent considérablement*.

Demandes multiples (2)

Participation à des subventions multiples

- Un(e) chercheur(e) peut, **à titre de co-candidat(e) ou de collaborateur(e), participer à un nombre illimité de demandes de subvention** au CRSH.

Présentation de demandes multiples

- Un(e) détenteur(e) de subvention peut présenter une nouvelle demande **pour le même type de subvention**, mais uniquement au cours de la dernière année (celle au cours de laquelle il reçoit son dernier versement) de la période de sa subvention.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le Règlement du CRSH portant sur les demandes multiples.

Processus de vérification d'admissibilité

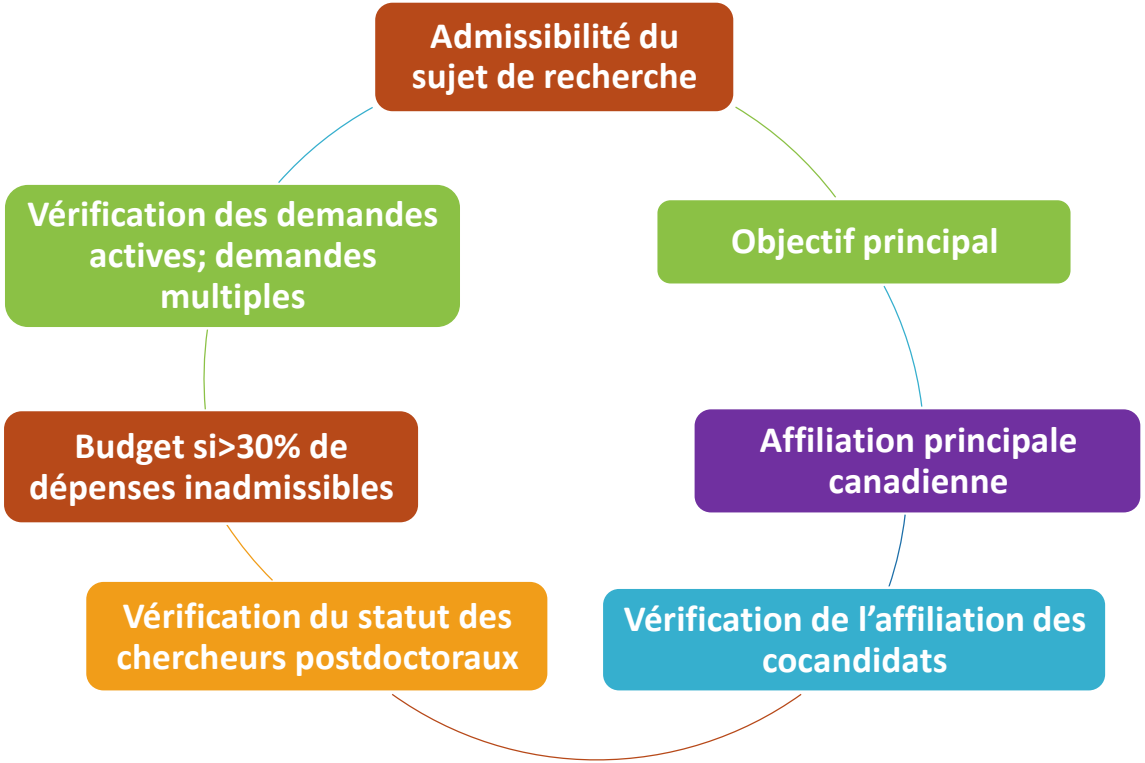

Admissibilité des sujets de recherche (1)

- Les demandes présentées au CRSH seront évaluée en fonction des *Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche* respectant deux critères suivants :

  - Les objectifs de la recherche proposée ou les activités connexes doivent relever, avant tout, du domaine des sciences sociales et sciences humaines (conformément au mandat légal du CRSH).
  - les résultats prévus de la recherche doivent, avant tout, accroître les connaissances sur l'être humain, les groupes et les sociétés – leur façon de penser, de vivre et d'interagir entre eux et avec le monde.

- Les candidat(e)s doivent postuler auprès de l'agence responsable de la **discipline ou du domaine de recherche dominant** tel que défini par les agences. Veuillez consulter *Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral* et *Lignes directrices du CRSH pour déterminer l'admissibilité d'un sujet de recherche* .

- Pour des conseils liés à l'admissibilité, les candidat(e)s sont encouragé(e)s à faire parvenir un résumé de la demande incluant les objectifs proposés et les résultats escomptés à l'adresse générale du concours: subventionssavoir@sshrc-crsh.gc.ca.

Admissibilité des sujets de recherche (2)

- Le CRSH ne soutient pas la plupart des recherches liées à la santé. L'emploi de théories, de méthodes et d'hypothèses propres aux sciences humaines ne suffit pas à rendre une demande admissible aux programmes du CRSH.

- Recherches liées à la santé et au bien-être, recherches liées aux sciences naturelles et au génie : les chercheurs doivent **d'abord** consulter le mandat des IRSC et du CRSNG pour déterminer l'admissibilité. Les IRSC et le CRSNG ont établi des politiques et procédures pour évaluer toute la gamme des propositions de recherche en sciences humaines liées à la recherche en santé ainsi aux sciences naturelles et au génie.

- Processus pour déterminer l'admissibilité du sujet de recherche : un groupe interne évalue l'admissibilité des propositions de recherche liées à la santé et au bien-être et/ou aux sciences naturelles et au génie. Il appartient au personnel et à la gestion du CRSH, et non aux comités d'évaluation par les pairs ou d'évaluation du mérite, de décider de l'admissibilité des demandes.

Admissibilité des sujets de recherche (3) :
- quelques exemples ayant une composante de santé

CRSH admissible, exemples	CRSH inadmissible, exemples
- La formation à la santé (y compris la littératie en santé) - L'économie de la santé et la gestion de la santé , la sécurité au travail, l'assurance maladie, les systèmes de dossiers de santé - La démographie de santé - La définition sociale ou culturelle de la maladie ; la signification ou l'expérience de la maladie - De projets de sciences humaines lié à la santé, s'il n'est pas de nature thérapeutique - La politique et la gouvernance de la santé, y compris la promotion de la santé - Les déterminants socioculturels de la santé, le droit de la santé et l'éthique de la santé	- La formation clinique de/pour des professionnels de la santé - La recherche clinique (p. ex., le traitement, la prévention ou le diagnostic d'une pathologie, , d'un trouble ou d'une maladie ; l'examen ou l'évaluation de l'impact d'interventions, de médicaments ou d'appareils médicaux) - La thérapie, les conseils, la psychothérapie, la sexothérapie, l'art-thérapie, la réadaptation, l'orthophonie et l'ergothérapie, la supervision clinique, la neuropsychologie, l'examen et la validation d'outils de diagnostic - La recherche en psychomotricité et kinésiologie - L'épidémiologie

Admissibilité des sujets de recherche (4) : demandes liées à la psychologie

- Le CRSH considère les domaines généraux de la psychologie de la personnalité, de la psychologie sociale, de la psychologie du développement, de la psychopédagogie, ainsi que la **théorie** et les **méthodes** dans ces domaines. Le CRSH n'appuie **PAS** la recherche en psychologie clinique ayant un objectif clair en matière de santé, ni la recherche impliquant des essais cliniques.
- Les IRSC appuient les recherches en psychologie qui ont un rapport direct avec, ou qui ont un impact ultime sur, la santé humaine y compris la santé mentale.
- Le CRSNG considère les demandes liées aux processus psychologiques fondamentaux (p. ex. les neurosciences; les sciences cognitives; la sensation et la perception; l'intégration sensorimotrice; l'apprentissage et la mémoire; la cognition et le langage; le sommeil, l'éveil et la modulation chronobiologique du comportement; les méthodes statistiques d'analyse de données psychologiques), les mécanismes neuronaux à la base de ces processus, à leur évolution chez l'être humain ainsi qu'à leur contexte évolutif et écologique.
- Pour la recherche dans le domaine de la psychologie, veuillez consulter les Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la psychologie.

POLITIQUE SUR LA RTSAP *NOUVELLE*

- Le 16 Janvier 2024, le gouvernement fédéral a publié la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes (RTSAP).
- Le Politique s'appuie sur deux listes qui doivent être utilisées conjointement : des domaines de recherche en technologies sensibles (DRTS) et des organisations de recherche nommées (ORN).
- Les demandes de subventions qui impliquent des projets visant à faire progresser un domaine de recherche en technologies sensibles ne seront pas financées si l'un(e) des chercheur(e)s participant aux activités financées par la subvention est affilié(e) à ou reçoit du financement ou une contribution en nature d'une université, d'un institute de recherche ou d'un laboratoire rattaché à des organisations militaires, de défense nationale ou de sécurité d'État qui pourraient présenter un risque pour la sécurité nationale du Canada.

POLITIQUE SUR LA RTSAP *NOUVELLE*

- Dans le formulaire de demande, il sera demandé aux candidat(e)s si la subvention de recherche proposée vise à faire progresser un DRTS. **Si ce n'est pas le cas, aucune autre action n'est requise.**
- Si tel est le cas, les candidat(e)s et les autres personnes ayant un rôle défini (c'est-à-dire les cocandidats(es) et les collaborateurs(-trices)) doivent remplir des formulaires d'attestation, disponibles via un lien dans le formulaire de demande, pour certifier qu'ils (elles) ne sont pas actuellement affiliés à une ORN.
- Les personnes ayant un rôle défini doivent fournir les formulaires d'attestation remplis au(à la) candidat(e) qui doit les enregistrer sous forme de fichier PDF unique et le télécharger dans le module « Attestation relative à la RTSAP du formulaire de demande ».
- Si le bureau de recherche ne voit pas d'attestations relatives à la RTSAP, c'est que le(la) candidat(e) a coché « non » à la question sur les DRTS.

POLITIQUE SUR LA RTSAP *NOUVELLE*

- Pour les demandes visant à faire progresser un DRTS, l'inclusion de formulaires d'attestation complétés est une question d'admissibilité. Toutefois, le fait qu'une demande vise ou non à faire progresser un DRTS **n'aura pas** d'incidence sur l'évaluation du mérite.
- Si une demande visant à faire progresser un DRTS est accordée, tout ajout de participants avec des rôles définis après l'octroi de la subvention devra être accompagné de formulaires d'attestation dûment remplis.
- Les détenteurs (-trices) de subvention doivent également informer le CRSH si la nature de leur recherche évolue de telle sorte que les activités soutenues par la subvention visent à faire progresser un DRTS. Les détenteurs (-trices) de subventions ne peuvent entreprendre ces nouvelles activités de recherche avant d'avoir obtenu l'approbation de l'organisme subventionnaire approprié.
- Pour plus d'informations et de FAQs : Orientations des trois organismes concernant la Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes - Sécurité de la recherche (nserc-crsng.gc.ca)

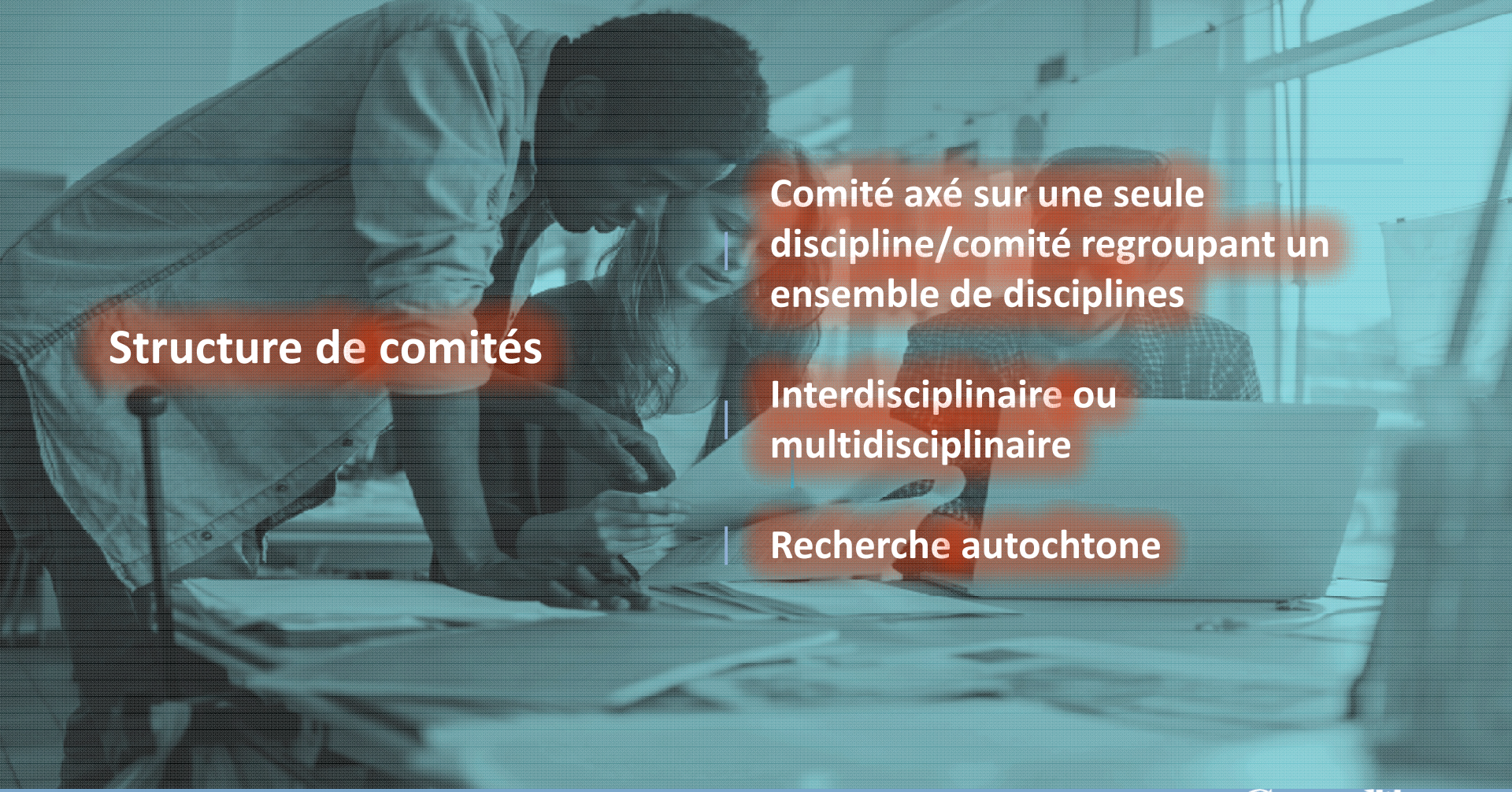

Structure de comités

- Comité axé sur une seule discipline/comité regroupant un ensemble de disciplines
- Interdisciplinaire ou multidisciplinaire
- Recherche autochtone

Comités d'évaluation

Comités des Subventions Savoir	
01	Philosophie
02	Histoire
03	Beaux-arts et recherche-création
04	Littérature
05	Études médiévales, classiques et religieuses
07	Sciences économiques
08	Sociologie, démographie et domaines connexes
09	Géographie, urbanisme et domaines connexes
10	Psychologie
11	Sciences politiques et administration publique
12	Éducation et travail social
13	Anthropologie et archéologie
14	Administration, gestion, relations industrielles et domaines connexes
15	Linguistique et traduction
16	Communications, études des médias, études de genres, bibliothéconomie et science de l'information, domaines connexes
17	Droit et criminologie
21	Recherche autochtone
22	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire humanités
23	Multidisciplinaire ou interdisciplinaire sciences sociales
24	Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes

Sélection de comité

- Dans le formulaire de candidature, les candidat(e)s sont invité(e)s à sélectionner le comité qui convient le mieux à leur demande en tenant compte du sujet et des disciplines concernées.
- Si le projet relève de la compétence de plusieurs comités, sélectionnez celui le plus près de la discipline de recherche principale.
- Pour des conseils liés au choix de comité, les candidat(e)s peuvent nous faire parvenir un résumé (1 page) de la demande à: subventionssavoir@sshrc-crsh.gc.ca, avant de soumettre leur demande. Candidat(e)s peuvent également consulter la liste des comités d'évaluation du mérite du concours précédent.

Demandes interdisciplinaires ou multidisciplinaires

- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences humaines
- Comité (interdisciplinaire/multidisciplinaire) axé sur les disciplines des sciences sociales
- Justification de demande d'évaluation multi/interdisciplinaire (obligatoire, max 1 page)
- L'expertise nécessaire peut être cherchée dans le bassin des membres de comité des subventions Savoir pour l'évaluation de la demande.

Recherche Autochtone (1)

Le CRSH s'engage à appuyer et à promouvoir la recherche en sciences humaines menée par et avec les peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

- Recherche réalisée dans n'importe quel domaine ou discipline qui est menée « par et avec » des communautés, des sociétés ou des personnes des Premières Nations, des peuples inuit ou métis ou d'autres nations autochtones et qui les concerne et repose sur leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances exprimés dans des formes dynamiques, passées et actuelles.
- La recherche autochtone peut englober les dimensions intellectuelles, physiques, émotionnelles et (ou) spirituelles du savoir de manière à créer des liens créatifs entre les personnes, les endroits et l'environnement naturel.
- Consultez la définition complète de la recherche autochtone du CRSH pour plus de détails.

Recherche autochtone (2) – Sélectionner un comité

Comité de recherche autochtone (comité 21)

- Accepte les propositions de recherche dans les domaines ou champs de connaissances académiques admissibles au CRSH qui sont fondées sur la vision du monde autochtone ou qui sont liées aux peuples autochtones.
- Comité multidisciplinaire composé de membres qui sont spécialistes en recherche autochtone.

Recherche autochtone au sein des autres comités

- Projets ayant trait à la recherche autochtone, mais pour lesquels les candidat(e)s préfèrent choisir un comité disciplinaire qui correspond d'avantage à la demande ou au profil des chercheur (e) s.

Recherche Autochtone (3)

Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone

- Énoncent les concepts clés qui sont pris en considération pour l'évaluation des demandes de subvention:

- Les connaissances autochtones ou traditionnelles
- La réciprocité
- La communauté
- Le respect, la pertinence et les contributions

- Assurent que la recherche autochtone – dont les systèmes de connaissances des Autochtones (notamment les ontologies, les épistémologies et les méthodologies) soit reconnue en tant que contribution scientifique et respecte les normes d'excellence du CRSH

Recherche autochtone (4) – Dépenses admissibles

- Les aîné(e)s autochtones, les gardien(ne)s du savoir autochtone et les Autochtones affilié(e)s à des organismes à but non lucratif qui ne sont pas déjà rémunéré(e)s pour mener des recherches et dont leurs participations ne relèvent ni d'une obligation contractuelle ni d'un service professionnel peuvent recevoir une compensation pour leurs contributions et leur participation.
- Des cadeaux, honoraires et incitatifs peuvent être offerts à une personne ou à un groupe dont la participation à la recherche ou aux activités financées est volontaire.
- La rémunération peut également faire référence au salaire tel qu'il est défini et expliqué dans le Guide d'administration financière des trois organismes.
- Pour plus d'information, consultez la Directive des trois organismes sur la rémunération des Autochtones participants à des projets financés et le Guide d'administration financière des trois organismes.

Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (1)

CÉPITO est un processus d'évaluation commun par les pairs interdisciplinaires pour les projets de recherche incluant des disciplines soutenues par plus d'une agence.

- Les candidat(e)s doivent présenter leur demande **via l'organisme responsable de la composante dominante du projet de recherche proposé :** Subventions Savoir, Subventions de développement Savoir, Subvention Projet des IRSC, Subventions Horizons de la découverte du CRSNG.
- Les candidat(e) s doivent démontrer clairement leur **approche interdisciplinaire** et doivent présenter une recherche dans des domaines de recherche avancés se rapportant **à deux ou trois conseils suivants :** (1) sciences sociales et humaines, (2) sciences naturelles et ingénierie, et (3) santé et bien-être, et elles doivent clairement articuler des approches interdisciplinaires.
- Les demandes seront examinées par le comité interdisciplinaire commun doté d'une vaste expertise. Les membres du comité sont recrutés dans les divers domaines de recherche soutenus par les trois agences.

Comité d'évaluation par les pairs interdisciplinaire des trois organismes (2) - évaluation

Ce comité commun utilise un processus d'évaluation harmonisé, y compris des critères d'évaluation, qui diffère du processus habituel des Subventions Savoir.

- trois critères d'évaluation à pondération égale :
  - Mérite de la recherche proposée
  - Résultats attendus
  - Dossier du candidat (de la candidate)

- Pour le concours des Subventions Savoir, choisir le comité 24 dans votre formulaire de demande et remplir une page de demande d'évaluation inter/multidisciplinaire.

- Pour plus d'information, consulter la page d'accueil du comité, le Guide d'évaluation par les pairs ou nous envoyer un courriel.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉRITE

- **Membres des comités**
- **Processus d'évaluation des demandes**
- **Critères d'évaluation et grille de notation**
- **Rétroaction**

Membres des comités

- Expertise tirée du milieu universitaire et des secteurs public, privé et/ou sans but lucratif, selon le besoin

- Le nombre de membres de comité est déterminé en fonction du nombre de demandes reçues

- Nous visons également l'équilibre en ce qui a trait à :
  - expertise de recherche (discipline et sous-discipline)
  - tailles des universités
  - géographie régionale
  - langue
  - stade dans le cheminement de carrière
  - genre

Processus d'évaluation des demandes

- Comités de sélection: 2 membres comme lecteur (lectrice)

- 2 évaluations externes par demande (si possible)
  - Évaluatrices/évaluateurs suggéré(e)s (maximum 3, conflits d'intérêts)
  - Exclusion d'évaluatrices/évaluateurs
  - Les comités tiennent compte des commentaires des évaluateurs externes et évaluateurs externes, **mais n'y sont pas liés**.

Critères d'évaluation et grille de notation

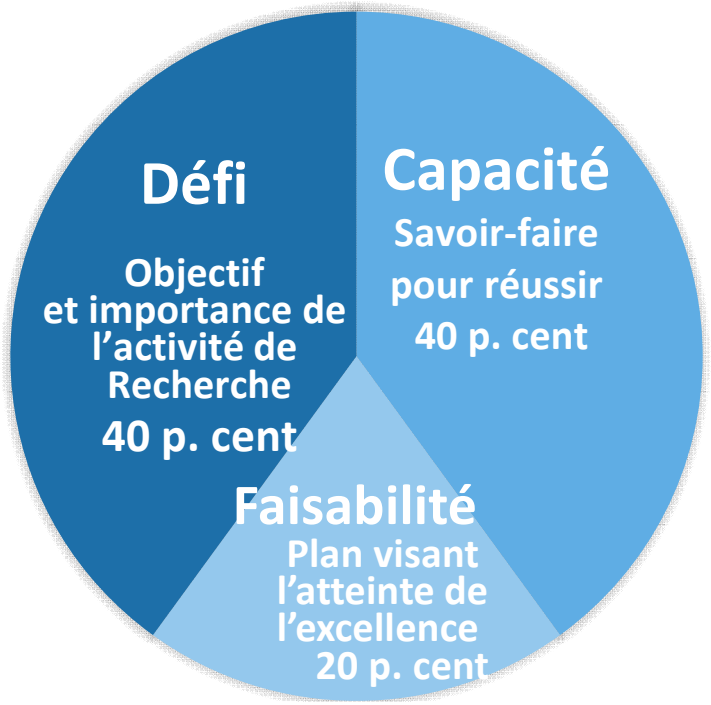

NOTE	DESCRIPTION
5 – 6	Très bon– excellent
4 – 4.9	Bon – Très bon
3 – 3.9	Satisfaisant – Bon
Moins de 3	Insatisfaisant

Des mesures d'évaluation du mérite pour soutenir les chercheur(e)s des établissements de petite taille

- La taille de l'établissement est prise en compte dans le processus de recrutement des membres du comité et des efforts sont faits pour obtenir une représentation de divers établissements à travers le Canada.
- Les agent (e)s de programme signalent les demandes provenant de petites institutions lors de l'évaluation du mérite.
- Le Guide des membres de comité d'évaluation du mérite du CRSH indique que « Lorsqu'elles et ils évaluent la pertinence du budget, les membres de comité peuvent prendre en compte des facteurs comme le type d'établissement auquel la candidate ou le candidat est affilié ». Par exemple, un(e) chercheur (e) travaillant dans un établissement isolé peut affecter une part plus importante de son budget aux voyages.

Communication des résultats

- Les résultats sont communiqués aux candidat(e)s individuel(le)s via l'extranet du CRSH .

- Les candidats reçoivent les documents suivants :
  - Avis de décision (incluant les statistiques du comité et du concours)
  - L'avis d'attribution (si la demande est subventionnée)
  - Les modalité des subventions (si la demande est subventionnée)
  - Appréciations externes reçues
  - Feuille d'évaluation du comité (si la demande est discutée)

Initiatives conjointes

Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale (1)

- Initiative conjointe du CRSH et du ministère de la Défense nationale.
- Appuyer la recherche en sciences humaines qui correspond à des domaines d'intérêt pour les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale.
- Favoriser des stratégies, des politiques et des programmes efficaces fondés sur des données probantes dans les domaines de recherche définis par le ministère de la Défense nationale.
- Des suppléments d'une valeur maximale de 20 000 $ par année sur trois ans, pour une somme totale de 60 000 $, pourraient être attribués aux titulaires de subvention Savoir. Cette somme vient s'ajouter à la valeur annuelle de la subvention Savoir.

Initiative de recherche du ministère de la Défense nationale (2)

- les thèmes et domaines de recherche

1. Personnel – recrutement et sélection: -
Les test de sélection

2. préparation – formation et perfectionnement
- Les nouvelles modalités d'apprentissage et de formation

3. Processus sociaux en milieu de travail :
- L'engagement réparateur dans les organismes
- La diversité, le genre et les forces armées
- Le travail efficace au sein d'équipes organisationnelles diverses et dans des contextes interculturels;
- La transition vers la vie civile
- Le changement socioculturel dans les organismes militaires
- Le bien-être psychosocial des groupes minoritaires sur le lieu de travail

4. **Efficacité opérationnelle** :
- Les dimensions individuelles, sociales et culturelles de la radicalisation
- Les dimensions éthiques de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la défense et la sécurité
- Les dimensions humaines de la cybersécurité
- Exigences sociales et culturelles des opérations militaires
- Perspectives de genre dans les opérations, la défense et la sécurité
- Les relations civilo-militaires

Initiative de recherche sur la participation au sport (IRPC) (1)

- Initiative conjointe avec Sport Canada : soutien la recherche sur les questions liées à l'amélioration de la participation au sport.
- Comment faire la demande: sélectionner « Initiative de recherche sur la participation au sport » et joindre un document expliquant clairement comment la recherche proposée correspond aux objectifs de l'Initiative de recherche.
- Les titulaires des subventions Savoir peuvent bénéficier d'un supplément IRPC de 20 000 dollars, en plus de la valeur des subventions.
- Si une demande est recommandée pour une subvention mais qui, en raison de contraintes budgétaires, ne reçoivent pas de subvention, elle est transmise au Sport Canada. Le SPRI peut envisager un financement de 7 000 à 250 000 dollars sur 3 ans (max 100 000$/an)

Initiative de recherche sur la participation au sport (2)

- Domaines cibles

Participation

Valeur et éthiques

Rendement du système

Grands jeux et manifestations sportives d'envergure

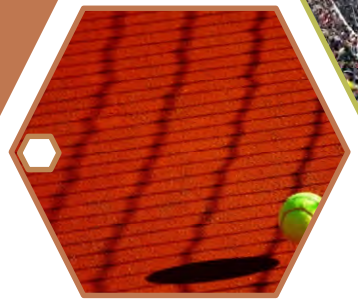

Développement économique et social

Initiative de Fondation canadienne pour l'innovation

- Financement de l'infrastructure et soutien à la recherche par l’entremise du Fonds des leaders John R. Evans de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI).

- Soumettre une demande distincte au CRSH et à la FCI. Les demandes seront fusionnées avant d’être évaluées.

- Les institutions peuvent soumettre des demandes pour un montant maximum de 800 000 $ à la FCI, avec un coût maximum admissible de 2 millions de dollars. La FCI finance jusqu'à 40 p. 100 des couts admissibles. Les établissements doivent obtenir le reste du financement.

Mitacs Accélération (1)

- Les candidat(e)s du CRSH aux occasions de financement Subventions Savoir, Subventions d'engagement partenarial, Subventions de développement de partenariat et Subventions de partenariat (deuxième étape) peuvent simultanément présenter une demande de stage Accélération de Mitacs.

- Le programme Accélération soutient les stages de recherche d'étudiant(e)s et de chercheur(e)s de niveau postdoctoral avec les organismes canadiens non universitaires (c'est-à-dire les entreprises à but lucratif, les organismes sans but lucratif admissibles, les municipalités et les hôpitaux). Les coûts de chaque stage sont partagés entre Mitacs et l'organisme qui accueille le(s) stage(s).

Mitacs Accélération (2)

Comment appliquer?

- Pour participer à cette initiative conjointe, les candidat(e)s doivent sélectionner « Accélération de Mitacs » dans la liste déroulante des initiatives conjointes du formulaire de demande du CRSH et **soumettre un formulaire de demande Accélération dûment rempli à Mitacs** dans la semaine suivant la date limite de l'occasion de financement du CRSH.
- Les candidat(e)s devront également fournir, dans leur demande au CRSH, des renseignements sommaires sur le(s) stage(s) proposé(s).
- Les comités d'évaluation du mérite du CRSH tiendront compte des stages Mitacs connexes dans le cadre des plans généraux de formation et de mentorat de la demande, mais ils n'évalueront pas les demandes présentées dans le cadre du programme Accélération.

Mitacs Accélération (3)

- Mitacs effectuera une évaluation interne du mérite des demandes présentées dans le cadre du programme Accélération, en tenant compte de l'évaluation de la demande présentée au CRSH par le comité d'évaluation du mérite du CRSH.

- Lorsque la demande au CRSH n'est pas retenue, mais que le comité d'évaluation du mérite recommande tout de même le financement, le (la) candidat(e) conserve la possibilité de poursuivre le financement des stages du programme Accélération, à condition qu'il (elles) puisse démontrer la valeur et la faisabilité du projet sans le financement du CRSH qui y est associé.

- Pour obtenir le formulaire de demande Accélération, communiquez avec un(e) conseiller(ère) Mitacs, en précisant que vous avez l'intention de présenter une demande dans le cadre de cette initiative conjointe.

Forum Belmont

- Le CRSH et les organismes subventionnaires de dix pays suivants s'engagent à travailler de façon proactive pour mettre en place de mesures concrètes afin d'améliorer la collaboration et la coordination de la recherche portant sur le changement environnemental mondial:
  - Australie, Brésil, Canada, France, Allemagne, Inde, Japon, Afrique du Sud, Royaume-Uni et États-Unis
- Élaborer des propositions qui impliquent de collègues et partenaires internationaux et qui s'inscrivent dans les thèmes du FB.
- Les détenteurs d'un financement du CRSH qui travaillent dans un domaine lié à l'un des thèmes du forum Belmont peuvent utiliser le financement de recherche dont ils disposent afin de participer, en tant que collaborateurs (collaboratrices), à des demandes de financement présentées dans le cadre d'appels de propositions du forum Belmont.

BELMONT FORUM

Préparation de la demande

Préparation de la demande

- Réponse à des critiques précédentes
  - Occasion de justifier un choix lié au plan de la recherche ou expliquer comment les commentaires ont été utilisés pour améliorer la proposition actuelle.
- Résumé de la recherche proposée
  - Doit être clair, complet et dans un langage accessible (peut être utilisé par les médias si subventionné).
- Description détaillée
  - Objectifs clairs et précis : pourquoi faites-vous cette recherche? Pourquoi est-ce important?
  - Revue de littérature complète et à jour qui situe bien ce que vous ferez.
  - Décrire le cadre théorique ou l'approche conceptuelle.
  - S'assurer que la méthodologie réponde aux objectifs de la recherche et soit en lien avec le personnel impliqué.

Plan de mobilization des connaissances

- Créative et original, fournir la justification du plan
- Rejoindre les populations intéressées ou le grand public, lorsque pertinent

- Décrivez comment vous allez maximiser les résultats de votre recherche et assurer leur pérennité. Consultez les lignes directrices pour une mobilisation des connaissances efficace

Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications

LIBRE ACCÈS

- Les articles faisant état des résultats de travaux de recherche financés par les trois organismes subventionnaires qui sont publiés dans des revues avec comité de lecture doivent être librement accessibles dans les 12 mois suivant leur publication dans :
  - ***des dépôts en ligne institutionnels/disciplinaires ou***
  - ***des revues spécialisées qui offrent le libre accès***

- Les frais associés au libre accès sont évalués à la qualité et la pertinence des plans de mobilisation des connaissances du projet. Les candidats doivent démontrer et justifier le choix de revues de publication.

- Les trois agences encouragent également la publication de livres en format libre accès. Les frais pour la publication de livres en format d'accès libre sont une dépense admissible.

- Une révision de la *Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications* est en cours. Les membres de la communauté ont participé à un sondage en ligne. Les résultats se trouvent ici . Une politique actualisée sera publiée d'ici la fin de l'année 2025. Les octrois reçus avant l'annonce de la nouvelle politique doivent respecter la politique actuelle.

Description de l'équipe et formation des étudiants (1)

- Justifier le choix des membres d'une équipe en fonction de la nature du projet.
- Décrire le rôle et les tâches que les membres effectueront; justifier l'inclusion des membres de l'équipe dans la recherche.
- Établir des rôles clairs et des tâches pertinentes pour les étudiants.
- Consulter les Lignes directrices liées à une formation en recherche efficace.

Description de l'équipe et formation des étudiants (2)

La contribution et les salaires de chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral:

- L'objectif du Programme de recherche axée sur la connaissance est de soutenir l'excellence de la recherche. Le (la) chercheur(e) principal(e) doit être la personne responsable principale de la direction intellectuelle de la recherche, des activités connexes ou du partenariat.
- Les salaires du personnel hautement qualifié, y compris de chercheures et chercheurs de niveau postdoctoral, doivent être dûment justifiés dans le contexte du programme de recherche. Si un pourcentage disproportionnellement élevé du budget demandé est alloué au salaire d'un(e) chercheur(e) postdoctoral(e) qui n'est pas justifié de manière adéquate, le comité peut remettre en question la faisabilité globale de la recherche proposée et envisager d'attribuer une note faible à la faisabilité.
- Selon les politiques du CRSH, les fonds d'une subvention Savoir ne peuvent pas être utilisés pour rémunérer les membres de l'équipe (candidat(e), co-candidat(e) ou collaborateur (-trice)). Cela inclut les chercheuses ou chercheurs de niveau postdoctoral qui exercent l'une de ces fonctions.

Budget et justification

- S’assurer que les budgets proposés sont raisonnables et bien justifiés.
- **Principe du financement minimal nécessaire**.
- Le budget doit être lié aux objectifs de recherche et à la méthodologie.
- Décrire les contributions (en espèces et en nature) provenant d’autres sources.
- Echec automatique en faisabilité: 50 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.
- Risque d’échec: 30 p. cent ou plus des dépenses sont insuffisamment justifiées ou inadéquates.
- Voir le Guide d’administration financière des trois organismes et les Lignes directrices pour les contributions en espèces ou en nature.

Interruptions de carrière et circonstances spéciales

Le CRSH demande aux comités d'évaluation du mérite de tenir compte des interruptions de carrière et des circonstances spéciales qui ont affecté le dossier de recherche d'un(e) candidat(e) ou d'un(e) cocandidat(e).

- Une **interruption de carrière:** un(e) chercheur(e) doit interrompre ses travaux de recherche pour une longue période, pour des raisons médicales, administratives, familiales ou autres ou pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19,
- Les **circonstances spéciales** impliquant des ralentissements de la productivité de la recherche ou toute autre circonstance ayant un impact distinctif sur la progression des carrières universitaires:
  - les principaux (-ales) candidat(e)s peuvent télécharger une page entière dans la section Interruptions de carrières et circonstances spéciales.
  - Pour les cocandidat(e)s, cette page est ajoutée à a cinquième page du module ''Contributions à la recherche'' (un total de 5 pages au lieu de 4).

Établissements de petite taille
- Conseils et astuces pour les candidat(e)s

- Les candidat(e)s doivent tenir compte de l'étendue de la formation en recherche, y compris la formation en recherche de premier cycle, selon le cas, lorsqu'ils élaborent leurs plans de recherche et tiennent compte de leurs contributions passées à la formation en recherche.
- Interruptions de carrière et circonstances particulières dans le CV
  - indiquer les lourdes charges d'enseignement et/ou tâches administratives
  - impact sur la recherche et/ou sur les activités de formation des étudiants
- Les chercheur(e)s des institutions plus isolées peuvent avoir besoin d'une part plus importante de son budget pour les déplacements. Toutes les dépenses doivent néanmoins être bien justifiées dans la demande.

Soutien de recherche dans les langues officielles

Le CRSH est responsable d'assurer le traitement équitable de toutes les demandes présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles. Pour ce faire, il appuie les langues officielles et les communautés de langue officielle en situation minoritaire en s'assurant que :

- les demandes peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles;
- les agent(e)s de programme soutiennent la communauté des chercheur(e)s dans la langue de leur choix;
- les comités entièrement bilingues dans le processus d'évaluation du mérite;
- les membres de comité peuvent tenir des délibérations dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Pour le rendement de ses programmes, le CRSH mesure les taux de soumissions des demandes et les taux d'octroi, conformément aux mesures mises en place par les trois organismes sur l'accès equitable des groupes désignés aux occasions de financement. Ces chiffres sont restés relativement stables pour les demandes faites en français et en anglais au cours des dix dernières années, avec des variations en fonction des programmes. Par exemple : les taux de réussite des candidatures françaises à SDS sont équivalents aux taux de réussite des candidatures anglaises.

Le Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas

C'est quoi ?

Le SARF est le service de soutien à la recherche en français de l'Acfas. Il a pour mission de soutenir et d'accompagner les chercheurs et chercheuses dans la préparation de demandes de financement de recherche soumises en français aux programmes des trois organismes de recherche du Canada. Les services incluent :

- *Service de relecture et de révision des demandes de financement*
- *Conseils généraux et stratégiques aux chercheurs et chercheuses*
- *Ateliers et formations*
- *Service externe de révision par les pairs des projets de recherche*

Pour qui ?

Le personnel enseignant et les personnes étudiantes des cycles supérieurs œuvrant en milieu francophone minoritaire au Canada (hors Québec)

Quand ?

Les services de soutien du SARF pour tous les **principaux programmes du CRSH** sont actuellement offerts en prévision des **concours 2024-25**

Comment ?

Les services du SARF sont **payants** et à la charge des établissements postsecondaires. Ils sont fournis par le SARF par l'entremise d'une **entente de partenariat** entre l'établissement postsecondaire et l'Acfas

Vous souhaitez bénéficier des services du SARF ?

Informez les personnes responsables de l'administration de la recherche de votre université afin d'organiser une rencontre d'information !

Pour toute question sur le SARF, communiquez avec :

Thierry Drapeau, PhD
Directeur

thierry.drapeau@acfas.ca

514-849-0045, poste 236

https://www.acfas.ca/communaute/sarf

Présentation de votre demande (1)

Débuter tôt, en particulier si vous avez une équipe!

Candidat(e)s

1. Remplir et vérifier la demande et le CV CRSH
2. S'assurer que tous les cocandidat(e)s et collaborateurs (trice) ont joint les documents pertinents
3. Soumettre la demande pour l'approbation de l'établissement

Cocandidat(e)s

1. Créer et vérifier le CV CRSH
2. Accepter l'invitation et téléverser les contributions de recherche (PDF)

Collaborateurs(-trices)

1. Compléter un profil
2. Accepter l'invitation

Les CVs des membres d'équipe peuvent bloquer la demande s'ils ne sont pas complets!

Présentation de votre demande (2)

- Remplir tous les champs obligatoires
- Annexer toutes les pièces jointes électroniques
- Vérifier et visualiser votre demande!
- Appuyer sur le bouton "Soumettre" (afin de soumettre au bureau de la recherche)-
- Responsabilité de l'administrateur de la recherche ou de l'administrateur financier

  Le CRSH s'attend à ce que les administrateurs de recherche valident les informations contenues dans la demande, et qu'en transmettant la demande au CRSH, les administrateurs de recherche s'assurent que la personne candidate est affiliée à l'établissement et que l'établissement est disposé à administrer toute subvention reçue conformément aux politiques du CRSH.
- Laisser suffisamment de temps, tenir compte des dates limites internes

Les instructions détaillées se trouvent ici: https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/instructions/ig-ss/applicant-candidat-fra.aspx

NOTE : les étudiant(e)s de dernière année au doctorat, les chercheur(e)s postdoctoraux (postdoctorales) peuvent soumettre leur demande directement au CRSH. Nous recommandons de contacter, au début du processus, le bureau de recherche de l'établissement où ils (elles) seront affilié(e)s afin de confirmer qu'il serait disposé à administrer les subventions.

RESTER CONNECTÉ(E)S AVEC CRSH

- Visiter notre site-web: www.sshrc-crsh.gc.ca
- Abonnez-vous à notre eNewsletter: [Dialogue]

MERCI!

Subventions Savoir
TEL.: 1-855-275-2861
Courriel : subventionssavoir@sshrc-crsh.gc.ca

Soutien lié aux formulaires de demandes électroniques
Tél. : 613-995-4273
Courriel : soutienweb@sshrc-crsh.gc.ca